



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Hepatitis B

Question écrite n° 47817

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les conséquences de l'obligation de vaccin (depuis 1991) contre l'hépatite B, pour les professions médicales. D'importantes campagnes médiatiques sont engagées pour faire vacciner les jeunes et les nouveaux-nés. À l'usage, il s'avère que ce vaccin est peu sûr et peut devenir dangereux. Il lui demande s'il ne serait pas opportun d'engager un véritable débat sur cette obligation de vacciner et de le rendre facultatif tant qu'une certitude de résultats ne sera pas démontrée.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47817

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 468